



Formation initiale



En application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le décret du 28 avril 2017 a confié la formation des conseillers prud'hommes (CPH) nouvellement nommés à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Selon les estimations actuelles, environ 10 000 CPH seront ainsi formés en 2018.

Depuis une quinzaine d'années, l'ENM accueille aux côtés des magistrats professionnels les juges de proximité, les juges consulaires et certains collaborateurs de justice. Elle dispose ainsi d'une solide expérience et d'un savoir-faire reconnu pour concevoir et dispenser les formations initiale et continue des juges non-professionnels.

La professionnalisation des CPH

Avec environ 200 000 saisines chaque année, la justice prud'homale doit faire face à plusieurs enjeux : les délais de traitement, l'aboutissement de la conciliation, le recours au départage et à l'appel.

Grâce à une formation commune, l'ensemble des conseillers salariés et employeurs bénéficiera d'enseignements théoriques et pratiques qui aborderont notamment les notions d'éthique et de déontologie. Ils acquerront les mêmes connaissances procédurales et les mêmes techniques et méthodologies utiles à l'exercice de leur fonction.

Les équipes pédagogiques

Une équipe dédiée à l'ENM

L'ENM a créé un pôle dédié à la formation des CPH au sein du département des formations professionnelles spécialisées. Il a pour mission de concevoir le contenu pédagogique de la formation, qu'il soit délivré à distance ou en présentiel, de recruter et de former des formateurs et d'organiser les ateliers collectifs de formation qui se dérouleront en régions.

Des magistrats-formateurs recrutés dans les iuridictions

Pour animer les sessions locales, l'ENM recrute une centaine de magistrats de l'ordre judiciaire ayant une bonne pratique de la procédure civile et de la rédaction des décisions et disposant de grandes qualités pédagogiques. Les magistrats-formateurs sélectionnés bénéficieront d'une formation de formateurs de deux jours délivrée par l'ENM.

La formation de formateurs

• Durée : 2 jours à Paris

• Contenu : maîtriser l'outil d'e-formation et les techniques d'animation, adopter la bonne posture face aux apprenants, générer une dynamique de groupe.

• Kit pédagogique : supports d'intervention, exercices concrets débriefés et commentés, recommandations d'animation.

5 jours de formation dont 3 jours d'e-formation individuelle

et 2 jours d'ateliers collectifs

100 magistrats-formateurs

400 jours d'ateliers

soit 200 ateliers de 2 jours organisés sur 30 sites distincts

Les modalités de la formation des CPH

La formation initiale élaborée par l'ENM allie théorie et ateliers pratiques.

D'une durée de 5 jours, le parcours de formation débute par le suivi d'une formation en ligne, e-formation, validée à hauteur de 3 journées. Celle-ci est complétée par la participation du conseiller prud'homme à 2 journées continues d'ateliers en régions, formation dite « en présentiel ». Chaque CPH en formation dispose également, tout au long de son parcours, d'un ensemble de ressources documentaires dématérialisées (e-ressources), mises à sa disposition sur la plateforme internet e-formation.enm.justice.fr.

La formation est obligatoire et doit être réalisée dans un délai de quinze mois.
À l'issue des 5 jours, le conseiller prud'homme reçoit une attestation individuelle de formation, sous réserve d'assiduité. Tout conseiller n'ayant pas suivi l'intégralité des modules de formation est considéré comme démissionnaire. L'inexécution de l'obligation de formation est alors constatée par le Premier président de la cour d'appel.

Le contenu de la formation

Les thèmes

- Le Conseil de prud'hommes dans son environnement : organisation administrative et judiciaire
- Le statut, l'éthique et la déontologie des conseillers prud'hommes
- Le procès devant le conseil de prud'hommes
- La méthodologie : tenue de l'audience et rédaction des décisions

Les séquences de formation

Les 3 jours de formation à distance aborderont les fondamentaux. Ils permettront aux apprenants de se familiariser avec l'organisation judiciaire, les règles de déontologie, les principes directeurs du procès, le processus de conciliation, l'office du juge et la méthodologie de la rédaction des jugements.

Les 2 jours de formation en présentiel débuteront par une demi-journée d'atelier consacrée à la revue des enseignements théoriques dispensés à distance. Une journée et demie sera ensuite dédiée au travail sur les techniques professionnelles, la tenue de l'audience et les techniques de rédaction des décisions.

La formation à distance

Appelée « e-formation », la formation à distance permet l'apprentissage d'un sujet par l'utilisation des technologies multimédias accessibles par Internet : textes, tests d'autoévaluation, schémas animés, exemples illustrés (animations, vidéos, graphiques). Les ressources documentaires : fiches techniques, bibliographies commentées ou encore fascicules consultables en ligne sont quant à elles appelées « e-ressources ».



Le calendrier

Janvier 2018 : Février 2018 à mai 2018 : Juin 2018 à février 2019 : installation des CPH Juin 2018 à février 2019 : ateliers en régions

01.02.18 : début du délai de 15 mois

Juillet 2018 à octobre 2018 : réouverture du parcours d'e-formation*

nouvelles sessions d'ateliers**

Octobre 2018 à avril 2019 :

30.04.19 : fin du délai de 15 mois

d'ateliers"

^{*} pour les conseillers n'ayant pu finaliser leur e-formation en mai 2018.

^{**} pour les conseillers n'ayant pu finaliser leur formation en présentiel (ateliers proposés précédemment).



8 rue Chanoinesse **75004 Paris** France +33 (0) | 44 4 | 88 20

10 rue des frères Bonie 33080 Bordeaux Cedex France +33 (0)5 56 00 10 10